

L'ARTT

EDITO

Le Conseil Municipal vient d'approuver, à l'unanimité, le projet de protocole d'accord sur la mise en oeuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail dans notre mairie.

Fruit d'une concertation engagée depuis dix-huit mois avec les représentants du personnel, ce texte avait été précédemment approuvé au Comité Technique Paritaire par la C.F.D.T. et F.O. alors que la C.G.T. choisissait de s'abstenir.

Je me réjouis de cet accord pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il permettra à chaque agent de bénéficier de davantage de temps libre grâce à une réduction conséquente de son temps de travail. D'autre part, il contribuera à la lutte contre le chômage grâce à la création de 95 emplois (auxquels s'ajouteront 10 emplois créés par transformation d'heures supplémentaires ou d'heures complémentaires). Enfin, il rendra possible une amélioration réelle des services offerts aux Orléanais.

Cette réduction du temps de travail sera effective à compter du 1er juin prochain pour tous les services afin de permettre de procéder, d'ici là, à un nombre significatif de recrutements et afin que chaque direction puisse préparer, dans de bonnes conditions, la mise en place du nouveau dispositif en concertation avec l'ensemble des agents.

Ces quelques mois ne seront pas de trop non plus pour approfondir les mesures d'amélioration du service public qui ont été décidées.

C'est notre priorité et je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous afin d'offrir aux Orléanais un service public toujours meilleur.

Jean Pierre SUEUR, Maire d'Orléans

LA SIGNATURE DU PROTOCOLE

Le CTP du 17 novembre dernier s'est réuni et a approuvé le protocole d'accord à une large majorité (18 voix pour et 2 abstentions).

Le Conseil Municipal a adopté le projet lors de sa séance du 24 novembre.

Enfin, le 1er décembre 2000, M. Le Maire rencontrait les organisations syndicales, FO et CFDT, afin de signer le protocole d'accord dont vous trouverez un exemplaire complet à l'intérieur de ce numéro spécial.